

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Alibandeng : un véhicule fou tue deux personnes dans un bar

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

LES habitants du quartier Alibandeng, dans le 1er arrondissement de Libreville, étaient vent debout dimanche matin. Ils ont érigé des barricades sur la chaussée pour protester contre un terrible accident qui a fait, dans la nuit de samedi à dimanche, deux morts dans un bar. Une action dont l'objectif était d'interpeller les pouvoirs publics afin que toute la lumière soit faite sur ce drame qui a endeuillé deux familles et fait de nombreux blessés. En effet, rapportent plusieurs témoins présents lors de ce tra-

gique accident survenu vers 1 heure du matin. Plusieurs personnes célébraient l'anniversaire d'une jeune femme dans un bar situé à l'intersection entre le camp de Gaulle et Alibandeng. Pendant que l'ambiance était à son comble, un véhicule de type Mercedes ML, portant une immatriculation administrative, venant du côté de l'Immeuble Cocody est aperçu quelques mètres avant le carrefour en question. Le chauffeur, seul occupant de la voiture, marque d'abord un arrêt. Puis, démarre en trombe et fonce sur la terrasse bondée du bar attendant. Le choc est violent. Il percute et traîne sur une longue distance plusieurs personnes. Le bilan provisoire fait état de



La terrasse du bar dans lequel le véhicule fou a foncé.

deux morts. Un jeune homme répondant au pseudonyme de "Loupano", un démarcheur immobilier établi dans le périmètre immédiat du drame. Et une certaine Natou, une dame habitant derrière le troquet. Les

proches de la victime précisent qu'elle était enceinte de 8 mois. On dénombre également plusieurs blessés graves qui ont été conduits dans différentes structures hospitalières de Libreville. Quant à l'auteur de cette folie

meurtrière, il a été aussitôt extirpé de sa voiture par des militaires présents dans la zone au moment des faits. Ces derniers l'ont remis pour compétence à des Officiers de police judiciaire (OPJ) en charge de l'enquête.

Précision

DANS notre édition du 16 février 2023, en page Faits Divers et Justice, l'article intitulé "Le médecin chef du centre de santé de Bifoun écroué à Lambaréné" comportait une erreur. Nous avons malencontreusement présenté Me Davis Ngoma comme étant l'avocat du Dr Biyogo Bi Zoula. Il fallait plutôt retenir que le médecin-chef, qui est toujours écroué à Lambaréné, est défendu par l'étude Bhongo-Mavongou. Toutes nos excuses aux intéressés.

Le clin d'œil de Lybek



Koula-Moutou : une jeune mère se débarrasse de son bébé sur la voie publique

D.M
Koula-Moutou/Gabon

P.L.M., une jeune mère de 18 ans a maille à partir avec la justice, à Koula-Moutou, le chef-lieu de la province de l'Ogooué-Lolo. Et pour cause. La jeune fille a abandonné sur le trottoir son nouveau-né, Princesse Stella Koyo Idanga âgée seulement de 4 mois. D'après une source autorisée proche de ce dossier, P.L.M., qui réside au quartier Kougou dans le 1er arrondissement de Koula-Moutou, éprouverait d'énormes difficultés pour subvenir correctement aux besoins de son nourrisson. La semaine dernière, exaspérée par cette situation, la jeune maman tente, dans un premier temps, de se rapprocher du père de l'enfant afin qu'il assume entièrement ses responsabilités. Mais elle se voit opposer une fin de non-recevoir de la part de l'intéressé, qui se plaint au passage de vivre



Le service de la Pêche, devant lequel le nourrisson a été abandonné.

de petites bricoles. Dans un contexte de relations désormais très tendues entre elle et le géniteur du nouveau-né, P.L.M. n'aurait pas d'autre choix que de se débarrasser du fruit de ses entrailles sur la voie publique. Plus précisément dans l'emprise du bâtiment abritant l'antenne des services de la Pêche de Koula-Moutou. Aussi l'information arrive-t-elle immédiatement auprès des éléments du commissariat de police, qui ne tardent pas à procéder à l'interpellation de l'auteure des faits.

Conduite au poste, l'auteure d'abandon d'enfant a expliqué aux Officiers de police judiciaire (OPJ) les motivations de son acte. Toute chose à l'origine de l'arrestation du père supposé irresponsable et de son placement en garde à vue pour violence sur la voie publique. Déférée devant le parquet de la République près le tribunal de première instance de Koula-Moutou, la jeune fille-mère a bénéficié d'une liberté provisoire. Dans l'attente de sa comparution devant les juges.